

Marchandises dangereuses interdites à bord des avions TAROM

Il est interdit de transporter des batteries et des cellules lithium-ion ou lithium-polymère UN 3480 comme marchandise à bord des avions TAROM. Cela s'applique à la Section IA, à la Section IB et à la Section II de PI 965.

Cette interdiction ne s'applique pas aux:

- batteries et cellules métalliques ou en alliage au lithium, emballées avec ou contenues dans des équipements (UN 3091) conformément à PI 969 et PI 970.
- batteries et cellules lithium-ion ou lithium-polymère emballées avec ou contenues dans des équipements (UN 3481) conformément à PI 966 et PI 967